



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement sur les finances, du 14 décembre 2020 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2023 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit d'engagement de CHF 175'000.- est accordé au Conseil communal pour le renouvellement du système de contrôle des processus.
- Art. 2 :** Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de CHF 175'000.- pour l'exercice budgétaire 2023 afin de couvrir les dépenses relatives aux travaux ci-dessus.
- Art. 3 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées » et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,

Donatella Vantaggio

La secrétaire,

Maëlle Petitpierre